

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances, à 19h30 jeudi le 20^e jour d'août 2015. Sont présents: Jeannot Marquis, Josée Marquis, Marcel Gauthier, Johanne Thibault, Jean-Charles Vallée et Julien Ouellet sous la présidence de Monsieur Jean-Roland Lebrun, maire.

1. CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2015-178

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un messenger à tous les membres du Conseil en date du 17^e jour du mois d'août 2015;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 147 de la Loi du Code municipal le quorum est la majorité de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont tous présents et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

Ordre du jour :

1. Constat du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Supra-locaux;
4. Nommer deux membres du conseil pour effectuer de porte en porte le sondage pour le service d'eau potable;
5. Revenir sur l'adoption du plan de développement 2015-2019, afin de nommer un conseiller responsable de ce dossier et un suppléant lors d'absence;
6. Période de questions;
7. Levée de la session.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2015-179

INFRASTRUCTURE OU ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme est située au sud de la MRC de La Matanie et à une distance de 20 kilomètres de la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, l'utilisation des équipements supra-locaux sur le territoire de la Ville de Matane, est très minime par les citoyens de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE, la Ville de Matane a avisé au printemps 2015 les municipalités participantes de l'ouverture de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil de Saint-Adelme soutient que ce n'est pas à la municipalité de payer une quote-part pour les équipements supra-locaux, mais ce sont aux utilisateurs de payer lorsque ceux-ci font des activités dans les équipements supra-locaux de la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, c'est à la Ville de refiler la facture aux utilisateurs extérieurs, ceux qui ne font pas partie de l'entente les tarifs nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE, la Ville de Matane a proposé au comité administratif de la MRC de La Matanie un montant de 33 400\$ pour la municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme a de la difficulté à payer le montant de l'an passé soit 14 387\$;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Saint-Adelme propose un montant de 14 387\$ une augmentation chaque année de 2% et garder la même entente pour une période de 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2015-180

NOMMER DEUX MEMBRES DU CONSEIL POUR EFFECTUER DE PORTE EN PORTE LE SONDAGE POUR LE SERVICE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE, suite aux nombreuses plaintes des résidents, la Municipalité a préparé ce sondage afin d'identifier correctement les causes de ces goûts et odeurs dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE, ces résultats seront utilisés pour justifier les travaux correctifs requis auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin qu'ils soient admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE, dans un premier temps, une évaluation globale de la qualité de l'eau froide et de celle de l'eau chaude vous est demandée;

CONSIDÉRANT QUE, dans un second temps, une description des problématiques spécifiques, le cas échéant, par point d'utilisation vous est demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Ouellet de mandater le conseiller Jeannot Marquis, la conseillère Josée Marquis et la conseillère Johanne Thibault, afin d'effectuer de porte en porte le sondage pour le service d'eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2015-181

REVENIR SUR L'ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2015-2019

Il est proposé par la conseillère Josée Marquis que lors d'une réunion de travail, nous devrions passer point par point le plan de développement 2015-2019, afin d'appuyer le comité de développement dans leurs démarches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

PÉRIODE DE QUESTIONS SUJETS RELIÉE À L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #2015-182

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon dir.gén. et sec.-très.

Je soussignée, Jean-Roland Lebrun, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jean-Roland Lebrun, maire